

COMMUNIQUE DE PRESSE 14/32

■ SUSPENSION DES ACTIONS EMISES PAR ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP S.A. (LU0011904405, LU0202957089)

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a été informée de la part de la Comissão do Mercado de Valores Mobiliários, l'autorité compétente portugaise, de la suspension des actions émises par Espirito Santo Financial Group S.A. de la négociation sur NYSE Euronext Lisbonne à partir du 20 juin 2014 à 9h00 dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse. La CSSF a ainsi exigé, conformément à l'article 9(3) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la suspension desdites actions de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg jusqu'à ce que le marché ait été dûment informé.

Luxembourg, le 20 juin 2014

